

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2442

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin

Objet : Passerelle des Géraniums - Travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes actifs reliant la rue des Géraniums et la rue d'Alsace en franchissement du vallon de la Raze - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Pétiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2442**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin

Objet : Passerelle des Géraniums - Travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes actifs reliant la rue des Géraniums et la rue d'Alsace en franchissement du vallon de la Raze - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans les années 1970, une passerelle piétonne reliant les quartiers des Géraniums et des Bandonniers à Feyzin a été construite afin de permettre aux usagers de traverser le vallon de la Raze pour rejoindre, notamment, le groupe scolaire des Géraniums situé rue des Primevères, ainsi que les arrêts de bus de la ligne 60.

En février 2020, la Ville de Feyzin et la Métropole de Lyon ont été alertées d'un risque de basculement de la passerelle du fait d'importantes dégradations et d'une déformation du garde-corps. La passerelle a alors été démontée en urgence en mars 2020.

La démolition de la passerelle oblige dorénavant les usagers à réaliser un détour de 1 km sur des trottoirs étroits et inadaptés, notamment pour le cheminement des enfants en toute sécurité. Une passerelle provisoire en échafaudages de 2 m de large a été mise en place courant 2020 pour pallier provisoirement à ce manque de sécurité.

II - Le projet

Sur demande de la Ville de Feyzin, la Métropole a décidé d'étudier la reconstruction d'une passerelle qui sera réglementée en voie verte au sens du code de la route et qui sera donc dédiée aux usagers des modes actifs (piétons et cycles).

La nouvelle passerelle, d'une longueur de 24 m, et ses accès seront adaptés afin de permettre un cheminement confortable des personnes à mobilité réduite, des familles avec des poussettes et des vélos. Pour cela, la largeur utile de la passerelle sera de 3 m.

Parallèlement, des travaux de voirie seront réalisés sur la rue des Géraniums afin de sécuriser le cheminement des piétons, notamment celui des enfants rejoignant le groupe scolaire des Géraniums, et le cheminement existant reliant la passerelle à la rue d'Alsace sera pérennisé. Pour ce faire, des acquisitions foncières seront nécessaires.

Les études de maîtrise d'œuvre de cette nouvelle passerelle, prenant en compte les enjeux environnementaux et humains du site, ont abouti sur une passerelle de type aluminium : structure légère permettant une bonne insertion paysagère et facilement mise en place.

La nouvelle passerelle sera décalée vers l'ouest, afin de conserver la circulation des piétons sur la passerelle provisoire pendant toute la durée des travaux. Un escalier provisoire sera installé du côté de la résidence Les Bandonniers.

Les travaux envisagés se décomposent comme suit :

- travaux préparatoires :

- . élagages et abattage d'arbres,
- . réalisation des culées de la passerelle ;

- travaux de construction de la nouvelle passerelle :

- . études et construction en atelier de la structure métallique et de ses équipements (garde-corps de 1,2 m de hauteur),
- . transport et mise en place de la structure et du platelage ;

- travaux de voirie et réseaux divers (VRD) :

- . reprise des rampes d'accès à la passerelle,
- . décalage et mise aux normes de l'arrêt de bus,
- . travaux de sécurisation des trottoirs de la rue des Géraniums (mise en place de potelets, reprise des enrobés, création de bordures, repositionnement d'un silo à verre) ;

- travaux de dépose de l'échafaudage en fin de chantier.

Les études de conception sont en cours de finalisation afin de lancer un marché de travaux de construction de la passerelle au second semestre 2023, pour une réalisation sur l'année 2024.

Les travaux de VRD seront réalisés en parallèle *via* les marchés à bons de commande de la Métropole.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de construction de la future passerelle est de 850 000 € TTC (conditions économiques d'avril 2023).

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (AMO technique, contrôle extérieur, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé -CSPS-, acquisitions foncières) et maîtrise d'œuvre interne : 125 000 € TTC,
- travaux de construction de la passerelle : 590 000€ TTC,
- travaux de VRD : 135 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes actifs reliant la rue des Géraniums et la rue d'Alsace en franchissement du vallon de la Raze à Feyzin ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes actifs reliant la rue des Géraniums et la rue d'Alsace en franchissement du vallon de la Raze à Feyzin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 650 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 600 000 €TTC en dépenses en 2024,
- 50 000 € TTC en dépenses en 2025,

sur l'opération n° OP12O9706.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 850 000 €TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 200 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-305113-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
